

# BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

## ÉCONOMIE ET GESTION APPLIQUÉES A LA PROFESSION

SESSION 2007

---

Durée : 2 heures 30  
Coefficient : 2

---

### Matériel autorisé :

Calculatrice conformément à la circulaire n°99-186 du 16/11/1999  
**Aucun document n'est autorisé**

### ANNEXES

- Annexe 1 : organisation du tri des déchets
- Annexe 2 : données chiffrées exercice comptable 2006
- Annexe 3 : promotion du compostage individuel
- Annexe 4 : « pourquoi ça déborde »
- Annexe 5 : progression de la production annuelle d'ordures ménagères des ménages entre 1960 et 2004

### Barème indicatif :

Partie 1 : 18 points  
Partie 2 : 22 points  
Total : 40 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet comporte 8 pages, numérotez de 1/8 à 8/8.

## Communauté de communes les Vallées Vertes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la communauté de communes des Vallées Vertes (14 764 habitants) a repris la gestion de la collecte et du traitement des déchets en lieu et place des 16 communes qui la composent.

Recruté(e) par cette structure en tant qu'ambassadeur(trice) du tri, votre mission consiste à promouvoir le tri sélectif, améliorer ses performances, participer à l'organisation et la gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'organisation du tri des déchets dans la communauté de communes des Vallées Vertes est présentée en **annexe 1**.

La création de cette structure offre l'opportunité intéressante d'offrir un même service à tous les usagers de plusieurs communes. Il favorise une meilleure répartition des charges liées à la collecte et au tri des déchets.

### **PARTIE 1 - Budget d'une action**

La commission « Environnement et Déchet » a dressé les constats suivants lors de sa dernière réunion :

- une forte progression de la collecte des emballages et déchets déposés aux points d'apports volontaires : + 14% pour le verre, +12% pour le papier carton ;
- de nombreuses erreurs de tri ;
- une incivilité de certains habitants qui déposent au pied des conteneurs divers déchets.

Ces gestes engendrent une pollution visuelle, une surcharge de travail pour les employés communaux et un surcoût pour tous les administrés.

La commission vous a chargé de l'étude des coûts du service « Organisation du tri » et sollicite votre avis sur l'opportunité d'embaucher un nouveau gardien de déchetterie. Vous avez rassemblé les données chiffrées concernant l'année 2006 et vous travaillez sur deux hypothèses :

- A - pas d'embauche d'un nouveau gardien
- B - embauche d'un gardien supplémentaire

#### **À l'aide de vos connaissances et des annexes 1 et 2,**

1.1 Déterminer en justifiant vos calculs le montant global de la redevance « ordures ménagères » qu'il faudrait percevoir pour atteindre l'équilibre et en déduire la redevance à percevoir par personne,

- dans l'hypothèse A
- dans l'hypothèse B.

1.2 Apprécier l'opportunité d'embauche d'un nouveau gardien.

1.3 Rédiger une note adressée au Président de la communauté de communes indiquant les éléments sur lesquels on pourrait agir pour atteindre l'équilibre financier.

## **PARTIE 2 – Amélioration du service de collecte et de traitement des déchets**

La commission se donne pour objectif d'améliorer le service de collecte et de traitement des déchets et dans ce but, une enquête de satisfaction sera lancée. Elle envisage de généraliser le compostage individuel qui est déjà expérimenté dans deux communes ainsi que d'organiser une conférence sur le thème « les nouveaux modes de vie et la production des déchets » dans le cadre de la journée sur l'environnement.

### **À l'aide de vos connaissances et des annexes 1, 3, 4 et 5,**

- 2.1 Identifier les informations à recueillir auprès des usagers afin d'évaluer le niveau d'utilisation et de satisfaction du service collecte des ordures ménagères et traitement des déchets de la communauté de communes des Vallées Vertes.
- 2.2 Elaborer les grands axes du plan de communication visant à promouvoir le compostage individuel à l'échelle du territoire de la communauté de communes.
- 2.3 Mettre en évidence les liens entre d'une part, l'évolution des modes de vie et la production de déchets et d'autre part, le rôle des pouvoirs publics.

## ANNEXE 1 : organisation du tri des déchets

- **Les ordures ménagères**

La collecte au porte à porte est assurée 2 fois par semaine par une société privée.

- **La collecte sélective**

45 points d'apports volontaires sont répartis sur les 16 communes. Des conteneurs spécifiques y sont installés afin de récupérer les produits recyclables : conteneurs verts pour le verre, jaunes pour les corps creux (bouteilles et emballage plastique, boîte en alu....), bleus pour les papiers et cartons.

- **Les déchetteries**

Les déchets verts, gravats, vrac, ferraille peuvent être déposés dans la déchetterie de la communauté de communes. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h, Mardi : fermé, Mercredi : 14h- 17h, Jeudi : fermé, Vendredi : 14h- 17h, Samedi : 9h-12h / 14h-17h, Dimanche : fermé.

- **La communication**

Tous les 3 mois « la lettre du tri » est distribuée gratuitement à tous les foyers. Différentes informations sont communiquées dans les bulletins municipaux et des réunions publiques sont organisées une à deux fois par an.

- **Le financement**

Les familles acquittent une redevance « ordures ménagères ». Cette redevance est calculée par personne.

Les non ménages (activité commerciale, gîte, résidence secondaire) paient pour une personne.

## ANNEXE 2 : données chiffrées de l'année 2006

### ANNEXE 2.1. : données chiffrées du service « organisation du tri » 2006

#### Les produits

Redevance ordure ménagère par habitant : 65 €

Montant global de la redevance perçue pour les 14 764 habitants : 959 660 €

#### Les Charges

*Variables* (en fonction du tonnage collecté et traité)

- collecte au porte à porte : 135 387 €
- traitement des ordures collectées : 209 796 €
- traitement et évacuation des déchets : 422 545 €

*Fixes*

- rémunérations du personnel et maintenance : 178 496 €
- frais d'administration générale : 96 113 €

Produit de la vente des emballages triés : 73 820 €

(Remarque : ce produit vient réduire le montant des charges fixes).

### ANNEXE 2.2. : projet de recrutement d'un gardien de déchetterie

L'embauche d'un nouveau gardien permettra d'élargir les horaires d'ouverture de la déchetterie les jours suivants : mardi, jeudi et dimanche matin et pourra mieux répondre à la demande des administrés.

Rémunération prévisionnelle annuelle du nouveau gardien : 25 935 €.

## ANNEXE 3 : Promotion du compostage individuel

### Phase expérimentale en Février 2006 auprès de deux communes tests

#### Objectifs :

- réduire le tonnage des ordures ménagères collectées ;
- réduire la quantité de déchets verts apportés aux déchetteries ;
- disposer de références locales qui serviront de supports aux actions de communication ;
- comparer différents composteurs ;
- constituer un réseau de volontaires qui servira de soutien le cas échéant pour l'opération s'appliquant à l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

#### Moyens :

- distribution de 50 ensembles de compostages (composteur + accessoires + guide du compostage) distribués à 50 foyers volontaires lors d'une réunion publique ;
- accompagnement et formation des foyers volontaires aux techniques du compostage individuel par l'ambassadeur(trice) du tri ou les techniciens municipaux ;
- engagement de foyers volontaires à peser les déchets de cuisine et estimer le volume de déchets verts mis dans le composteur et consigner les résultats par écrit (grille de suivi mensuel).

#### Bilan de la phase expérimentale

Une enquête de satisfaction, 10 mois après la mise en place des composteurs a permis de recueillir des informations suivantes :

- 38 foyers sur les 50 sont satisfaits du procédé ;
- le suivi est indispensable car certaines personnes éprouvent des difficultés à obtenir un bon compost ;
- l'outil de communication (guide du tri) est majoritairement jugé adapté ;
- 30 foyers constatent une diminution significative de la quantité d'ordures ménagères mise à la poubelle.

## **ANNEXE 4. : « pourquoi ça déborde »**

La croissance démographique, l'évolution des modes de vie et des habitudes alimentaires ont une incidence forte sur l'augmentation de la quantité de déchets produits chaque jour. La production d'ordures ménagères par les français a ainsi doublé en 40 ans et continue de croître à raison d'1 à 2 % par an. De la richesse et de la diversité des produits proposés au consommateur découle aussi la multiplicité des déchets : emballages alimentaires individuels, produits d'entretien, électroménager, produits cosmétiques ou encore gadgets en tous genres...

### **Quelques exemples de notre vie courante**

Le temps consacré à la préparation et à la prise des repas est en constante diminution. Pour répondre à ces nouveaux besoins, les industriels ont développé des conditionnements, favorisant praticité et simplicité : portions individuelles ou barquettes surgelées... des gains de temps qui sont autant de sources de déchets. De plus si certaines dosettes ou mini-produits alimentaires sont très pratiques pour des usages hors domicile, sont-ils vraiment nécessaires chez soi ? [...]

L'augmentation des déchets ne dépend pas uniquement des industriels et des distributeurs, comme on s'accorde à le croire facilement. En effet, de leur côté, des industriels agissent en s'engageant dans des démarches d'éco-conception et des progrès très importants ont été réalisés pour réduire les consommations de matières premières et la production de déchets : par exemple, le poids unitaire des pots de yaourt a diminué de 13 % en 8 ans, celui des canettes aluminium de 10 %. [...]

Chaque consommateur détient le pouvoir d'acheter ou de ne pas acheter les produits qui lui sont proposés, en fonction de ses besoins et de son mode de vie. Parce qu'il est acheteur responsable et peut pratiquer l'éco-consommation, le consommateur est impliqué dans la démarche de réduction de ses déchets. Par ses choix et ses demandes, il peut influencer sur l'offre de produits et peser sur la chaîne de fabrication.

### **De multiples enjeux**

Malgré le développement de nombreuses infrastructures de tri sélectif, le risque de manquer d'installations de traitement des déchets (incinérateurs, centres de stockage...) augmente en raison des réactions de rejet que suscite tout nouveau projet. De nombreux départements rencontrent des difficultés croissantes pour gérer leurs déchets.

Ces réactions de rejets s'expliquent en partie car les français n'ont pas l'impression que des efforts suffisants sont faits pour réduire les quantités de déchets. Même s'il restera toujours des déchets à traiter, cela justifie de renforcer les actions en matière de prévention.

De plus, la production et le traitement des déchets ménagers représentent un coût financier très lourd, assumé par les collectivités et les citoyens, via les impôts et les taxes locales. [...]

Enfin, réduire les déchets ménagers représente une importante source d'économies de matières premières : pétrole dont est issu un grand nombre d'emballages, métaux précieux, souvent au cœur de nos appareils hi-fi ou informatiques, bois, eau, papier... Autant de ressources épuisables qu'il convient de gérer avec soin. Si le tri reste essentiel, le « meilleur déchet » est avant tout celui qu'on ne produit pas !

### **L'action des pouvoirs publics et ses déclinaisons sur le terrain**

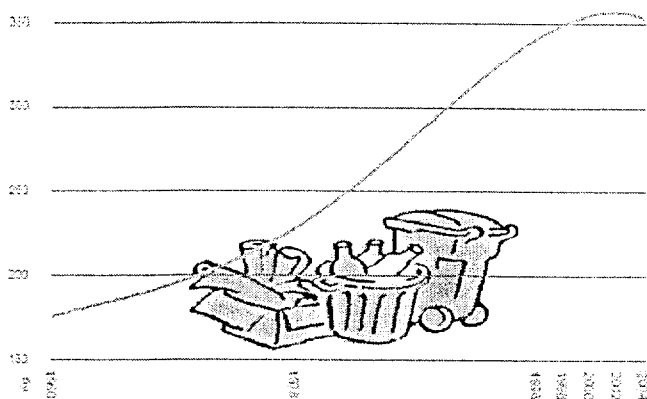
Pour faire face à ces enjeux clés pour la société, **le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) a présenté en 2004 un Plan National de Prévention de la Production de Déchets.**

Ce plan vise à sensibiliser et à mobiliser individuellement et collectivement tous les acteurs concernés – industriels, décideurs, distributeurs, consommateurs – sur la nécessité de réduire leurs déchets, via des actions sur les produits (éco-conception), sur les procédés de fabrication, sur la distribution (notamment les sacs de caisse) mais aussi grâce à une mobilisation des partenaires et des relais locaux pour inciter les citoyens à agir dans leur vie quotidienne.

L'objectif de ce plan est de **stabiliser la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2008 : c'est dans ce cadre que s'inscrit la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde. »**

[http://www.ecologie.gouv.fr/emediat/stock\\_fichiers/DP\\_dechet.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/emediat/stock_fichiers/DP_dechet.pdf)

**ANNEXE 5 : progression de la production annuelle d'ordures ménagères des ménages entre 1960 et 2004**



La production annuelle d'ordures ménagères de chaque français a doublé en 40 ans. La courbe de tendance ci-contre montre pour la fraction en provenance stricte des ménages un tassement de la quantité annuelle collectée à partir de 2002.

Sources ADEME

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=11433&m=3cid=96>